

Migrants en situation irrégulière

Le Maroc, terre d'immigration des Subsahariens

Pour Driss Yazami, président du CCME, «Le Maroc, comme l'ensemble des pays du Sud, connaît une croissance de la migration. Aujourd'hui, les flux migratoires sont de plus en plus Sud-Sud. Une situation qui s'explique par le durcissement des politiques européennes de migration».

Au Maroc, la migration subsaharienne a pris une ampleur considérable au cours de cette dernière décennie. Les flux migratoires subsahariens ont connu une tendance croissante. Aujourd'hui, il n'est pas difficile de faire le constat. La présence subsaharienne sur le sol marocain est de plus en plus visible, vu le nombre important des contingents de migrants dans les différentes villes du Royaume, notamment dans les métropoles : Casablanca, Rabat, Tanger.

Certains utilisent le Maroc comme un simple point de transit vers l'eldorado européen. En cas d'échec de passage, le transit se transforme dans bien des cas en un séjour permanent. Un sacré phénomène qui a renversé la donne. Le Royaume, toujours considéré comme un pays d'émigration vers l'Europe, est passé à une terre de transit et a tendance à devenir un pays d'immigration à part entière.

Ainsi, cette présence massive des Subsahariens interpelle l'ensemble des forces vives de la nation, en par-

ticulier les décideurs politiques et la société civile, pour se serrer les coudes et mener une réflexion sereine et sérieuse sur les politiques migratoires du pays, les structures d'accueil ainsi que pour insérer cette nouvelle donne dans le chantier lancé par le Maroc, en matière des droits humains.

Des actions permettant de relever un bon nombre de défis, le plus urgent est de faciliter l'accès des migrants en situation irrégulière à leurs droits de base. C'est dans cet esprit-là que le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME) et l'Institut de recherche sur les politiques publiques (IPPR) ont organisé, hier à Rabat, un séminaire sur cette question, et ce, en collaboration avec la plateforme pour la coopération internationale, sur les sans-papiers (PICUM).

Étude basée sur des entretiens avec les migrants

Placée sous le thème «les migrants en situation irrégulière au Maroc : entre droit et justice», cette rencontre avait comme objectifs de dresser l'état des lieux de ladite situation, de sensibiliser les acteurs concernés et de partager les expériences sur les différents enjeux auxquels les migrants irréguliers doivent faire face.

A cela s'ajoute l'identification des lois, des politiques et des pratiques pouvant faciliter leur accès à un statut légal, à des conditions de travail juste, aux soins de la santé, à l'éducation. Bref, à l'ensemble des droits élémentaires à l'instar de la population marocaine. Pour ce faire, une pléiade de participants et d'experts a pris part



Driss Yazami, président du CCME (au centre) lors du séminaire sur les migrants en situation irrégulière.

à ce séminaire dont les travaux se sont appuyés, en particulier, sur les résultats préliminaires de «l'étude sur les migrants subsahariens en situation irrégulière au Maroc». Celle-ci a été conduite par l'IPPR en partenariat avec le CCME. Et ce, dans le cadre du projet «Beyond Irregularity», financé par l'UE et portant sur la migration irrégulière d'Afrique subsaharienne et des pays du Maghreb vers l'Europe.

Pour Driss Yazami, président du CCME, «cette étude a pour but de cerner les contours du phénomène et trouver des pistes pour la mise en place de politiques dans ce domaine».

Pour le contenu, cette étude s'est basée sur des entretiens avec les migrants en situation irrégulière. Les profils interviewés correspondent à une moyenne d'âge de 31 ans. Quant aux nationalités, elles touchent plusieurs pays (Cameroun, Nigeria, Côte d'Ivoire, Mali et Sénégal). L'étude a fait ressortir que la plupart des migrants interrogés ont

un niveau d'instruction au moins jusqu'au secondaire, mais certains sont analphabètes. Une minorité (3 migrants) a un niveau universitaire. Concernant leur état civil, la plupart des migrants n'ont pas d'enfants et sont célibataires ou se présentent comme tels.

Les motifs de la migration

Quid de la durée de séjour ? Les personnes interrogées ont passé en moyenne 3-4 ans au Maroc. Toutefois, et selon le cas, la durée de temps passé au Maroc varie de 2 semaines à 11 ans à la date de l'entretien.

Les initiateurs de l'étude se sont penchés sur les motifs de leur migration. Sur ce volet, l'étude a été claire quant à la difficulté constatée pour la qualification avec précision des facteurs déterminants de l'émigration. «Les intentions et plans de nombreux migrants changent au cours de leur voyage à travers le Sahara et suite à leur séjour au Maroc», note le docu-

ment. Idem, pour les facteurs d'incitation et de répulsion, car dans le cas des migrants subsahariens l'émigration n'est pas toujours un mouvement en ligne droite d'un pays A à un pays B. En tout cas, les facteurs déterminants de l'émigration qui ont été cités restent notamment afférents au niveau économique (pauvreté, chômage) ou d'incitation, tel le fait d'être forcé de partir ou de fuir la persécution politique ou ethnique ou la guerre civile. Sur le chapitre de leur vie au Maroc, l'expérience des interrogés a révélé le décalage entre leurs conditions de vie et leurs attentes.

Accès au travail : The Big challenge

L'étude a mis l'accent sur l'accès au marché du travail. Un véritable défi à relever, vu la saturation du marché qui s'ajoute à l'irrégularité de leur séjour. Ainsi, ces émigrés trouvent parfois de petits emplois occasionnels dans le secteur informel : la construction, l'agriculture et la vente ambulante. Aussi, ils sont plus souvent recrutés par des particuliers plutôt que par des entreprises.

Quant à l'accès au marché formel du travail, il reste conditionné par l'obtention de documents valables. Ainsi, la moitié des interrogés dit qu'elle serait tentée de séjourner au Maroc si une régularisation avait lieu. Néanmoins, les autres parties prenantes ne voient pas en la régularisation de la situation des migrants une question prioritaire. Alors que pour ces derniers, l'emploi et la régularisation sont primordiaux. ■

Soumaya Bencherki